



**Programme des  
Nations Unies pour  
l'environnement**

Distr.  
Restreinte

UNEP/OzL.Pro/ExCom/45/34  
9 mars 2005



FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF  
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS  
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL  
Quarante-cinquième réunion  
Montréal, 4 – 8 avril 2005

**PROPOSITION DE PROJET : JAMAHIRIYA ARABE LIBYENNE**

Le présent document comporte les observations et la recommandation du Secrétariat du Fonds sur la proposition de projet suivante :

Élimination

- Plan national d'élimination des CFC : deuxième tranche

ONUDI

**FICHE D'ÉVALUATION DE PROJET- PROJETS PLURIANNUELS  
JAMAHIRIYA ARABE LIBYENNE**

**TITRE DU PROJET :** AGENCE BILATÉRALE/ AGENCE D'EXÉCUTION

Plan national d'élimination des CFC : deuxième tranche	ONUUDI
--	--------

**ORGANISME NATIONAL DE COORDINATION :** Comité sur le changement climatique

**DERNIÈRES DONNÉES DÉCLARÉES SUR LA CONSOMMATION DE SAO À ÉLIMINER GRÂCE AU PROJET**

**A : DONNÉES RELATIVES À L'ARTICLE 7 (tonnes PAO, 2003, en date du mois de juillet 2004)**

Annexe A, Groupe I, CFC	704,1
Annexe B, Groupe III, TCA	0

**B : DONNÉES SECTORIELLES DU PROGRAMME DE PAYS (tonnes PAO, 2001, en date du 2 décembre 2003)**

SAO	Aérosols	Mousses	Réf. Fabrication	Réf. Entretien	Solvants :	TOTAL
CFC-11	0	853,52	0	4,44	0	857,96
CFC-12	0	0	11,22	146,46	0	157,68
CFC-114	0	0	0	0,15	0	0,15
CFC-115	0	0	0	1,88	0	1,88
Total	0	853,52	11,22	152,93	00	1 017,67

**Consommation restante de CFC admissible au financement (tonnes PAO)** s.o.

**PLAN D'ACTIVITÉS DE L'ANNÉE EN COURS :** Financement total 720 000 \$US : élimination 124 tonnes PAO

<b>DONNÉES DU PROJET</b>		2003*	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	Total
CFC (tonnes PAO)	Limites du Protocole de Montréal	710	610	358		107		0	0	s.o.
	Consommation maximum pour l'année	700	461	300	176	52	11,6	0	0	s.o.
	Élimination grâce aux projets en cours	239	10,5	0	0	0	0	0	0	249,5
	Élimination nouvellement ciblée	0	150,5	124	124	40,4	11,6	0	0	450,5
	Élimination financée par le Fonds	239	161	124	124	40,4	11,6	0	0	700
<b>CONSOMMATION TOTALE DE SAO À ÉLIMINER</b>		0	150,5	124	124	40,4	11,6	0	0	450,5
Consommation totale de SAO à introduire (HCFC)										
<b>Coûts finaux du projet (\$US) :</b>		1 500 000	0	720 000	277 947	0	0	0	0	2 497 947
<b>Coûts d'appui finaux (\$US) :</b>		112 500	0	54 000	20 846	0	0	0	0	187 346
<b>COÛT TOTAL POUR LE FONDS MULTILATÉRAL (\$US)</b>		1 612 500	0	774 000	298 793	0	0	0	0	2 685 293
Rapport coût/efficacité final du projet (\$US/kg) :										5,54

\*Valeur estimée

**DEMANDE DE FINANCEMENT :** Approbation en principe de l'élimination complète des SAO, du financement complet du projet et de tous les coûts d'appui et approbation du financement de la deuxième tranche (2005) comme indiqué ci-dessus.

<b>RECOMMANDATION DU SECRÉTARIAT</b>	Pour considération individuelle
--------------------------------------	---------------------------------

## DESCRIPTION DU PROJET

### Historique

1. A sa 41<sup>e</sup> Réunion, le Comité exécutif a approuvé, en principe, le montant de 2 497 947 \$US (non compris les frais d'appui d'agence) pour la mise en œuvre du plan national d'élimination des CFC pour la Jamahiriya arabe libyenne afin qu'elle respecte ses engagements concernant l'élimination complète des CFC utilisés dans les secteurs de la fabrication et de l'entretien des équipements de réfrigération, ainsi que dans les secteurs des mousses, ensemble avec l'ONUDI en qualité d'agence d'exécution. Le Comité exécutif a également approuvé la première tranche se montant à 1 500 000 \$US pour la mise en œuvre du programme annuel de travail de 2004.

2. L'Appendice 2-A : Objectifs et Financement de l'Accord conclu entre le Comité exécutif et le gouvernement de la Jamahiriya arabe libyenne fixe des objectifs annuels en termes de consommation maximale admissible de CFC et des objectifs de réduction dans le cadre des projets en cours ainsi que de nouvelles activités en vertu du Plan approuvé.

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Calendrier de réduction du Protocole de Montréal*	710,0	610,0	358,0		107,0		0
1. Consommation maximale totale admissible des substances du Groupe I de l'Annexe A	700,0	461,0	300,0	176,0	52,0	11,6	0
2. Réduction dans le cadre de projets en cours	239,0	10,5	0	0	0	0	0
3. Nouvelles réductions en vertu du plan	0	150,5	124,0	124,0	40,4	11,6	0
4. Réduction totale annuelle des substances du groupe I de l'Annexe A	239,0	161,0	124,0	124,0	40,4	11,6	0
5. Financement consenti à l'agence principale (\$US)	1 500 000	0	720 000	277 947	0	0	
6. Coûts d'appui à l'agence principale (\$US)	112 500	0	54 000	20 846	0	0	
7. Financement total convenu (\$US)	1 612 500	0	774 000	298 793		0	

\*Conformément au Plan d'action approuvé à la 15<sup>e</sup> Réunion des Parties au Protocole de Montréal.

3. Au nom du gouvernement de la Jamahiriya arabe libyenne, l'ONUDI a soumis à la 45<sup>e</sup> Réunion une demande pour le déblocage de la deuxième tranche d'un montant de 720 000 \$US, plus 54 000 \$US de frais d'appui pour le programme annuel de mise en œuvre de 2005. L'ONUDI a également soumis le Rapport périodique portant sur les activités entreprises de janvier à décembre 2004.

Rapport périodique 2004

4. Conformément aux objectifs de réduction, 239 tonnes PAO devraient être éliminées au moyen de la mise en œuvre de neuf projets en cours dans le secteur des mousses implémentés par le PNUD. Ces projets, qui ont été approuvés aux 32<sup>e</sup>, 34<sup>e</sup> et 35<sup>e</sup> Réunions, connaissent des retards dans la mise en œuvre. Selon le rapport reçu du PNUD, les projets se trouvent dans différentes phases de mise en œuvre mais l'achèvement d'aucun d'entre eux n'a encore été communiqué.

5. Dans le secteur de la fabrication des appareils de réfrigération, six sociétés ont été identifiées comme étant éligibles, représentant une consommation totale de CFC de 44,6 tonnes PAO. Des équipements de base de réfrigération ont été commandés, installés et mis en service pour ces sociétés. L'ensemble des entreprises a reçu une assistance technique pour concevoir des prototypes. Elles ont commencé la production avec des frigorigènes HFC-134a, éliminant 11,2 tonnes PAO de CFC-12 utilisé en tant que frigorigènes. Les équipements pour les mousses ont été livrés. Les entreprises s'occupent actuellement de préparer tout le travail sur le terrain nécessaire pour l'installation et l'arrivée en Libye des experts est prévue en mars pour installer et mettre en service les équipements. Selon les prévisions, les entreprises pourront commencer une production excluant complètement l'utilisation de SAO à partir d'avril 2005, éliminant 33,4 tonnes PAO supplémentaires.

6. En ce qui concerne le volet relatif aux mousses, la première série d'équipements pour dix entreprises productrices de blocs de mousse souple sera livrée et installée en avril 2005, conduisant à l'élimination de 165 tonnes PAO. De plus, l'acquisition d'équipements pour deux autres producteurs de mousse rigide a commencé. Un consultant international s'est rendu dans les trois entreprises restantes, productrices de plaques de mousse souple, et a recueilli des informations sur les besoins techniques et les caractéristiques des équipements et de l'entretien. Le plan de travail et les dispositions relatives à la mise en œuvre des projets ont été élaborés et acceptés.

7. Dans le secteur de l'entretien de la réfrigération, deux cours de formation destinés aux agents des douanes ont eu lieu et des identificateurs de frigorigènes ont été commandés et fournis aux bureaux principaux, afin d'aider à contrôler les importations de SAO dans le pays. Un second atelier de « formation des formateurs » sur les bonnes pratiques de gestion des frigorigènes est prévu pour mars 2005. Selon le plan de travail, les équipements de récupération devant être fournis pour l'atelier seront achetés en 2005 une fois reçu le financement de la deuxième tranche. Toutes ces dispositions permettront d'assurer l'élimination de 15 tonnes PAO prévues dans le cadre des activités de plans de gestion des frigorigènes.

8. Un Comité gouvernemental a été mis en place pour poursuivre le système d'autorisation. Un avant-projet de règlement sur les substances qui appauvrissent la couche d'ozone a été préparé. Le règlement est à présent soumis à l'approbation des instances officielles.

Situation financière du Plan national d'élimination des SAO, première tranche

9. L'ONUDI a fourni les informations suivantes sur la situation financière de la première tranche:

<b>Composants du Plan national d'élimination</b>	<b>Approuvé (\$US)</b>	<b>Dépenses (\$US)</b>
<b>Secteur de la fabrication des appareils de réfrigération commerciale</b>		
Achats d'équipements y compris pour formation	300 000	279 790
Assistance et formation techniques	30 000	28 780
Experts et consultants internationaux	20 000	12 860
<b>TOTAL</b>	<b>350 000</b>	<b>321 430</b>
<b>Plan de gestion des frigorigènes</b>		
<b>A) Formations aux bonnes pratiques de gestion des frigorigènes</b>		
Achats d'équipements pour les centres de formation	15 000	12 268
Organisation de l'atelier « Formation des formateurs », notamment la préparation des documents pour l'atelier	20 000	20 000
Consultants internationaux	15 000	16 000
<b>TOTAL</b>	<b>50 000</b>	<b>48 268</b>
<b>B) Programme de renforcement des moyens d'action des douanes</b>		
Organisation de l'atelier 2 cours	22 000	20 000
Consultant	16 000	14 000
Identificateurs de frigorigènes	12 000	10 480
<b>TOTAL</b>	<b>50 000</b>	<b>44 480</b>
Total partiel Plan de gestion des frigorigènes	100 000	92 748
<b>Secteur des mousses</b>		
Achats d'équipements	1 000 000	931 000
Support de consultants et assistance technique	50 000	11 822
<b>TOTAL</b>	<b>1 050 000</b>	<b>942 822</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL :</b>	<b>1 500 000</b>	<b>1 357 000</b>

Consommation de CFC

10. La consommation réelle de CFC en 2003 était de 704,1 tonnes PAO, quantité inférieure à la consommation maximum estimée du Protocole de Montréal de 710 tonnes PAO. Selon les informations communiquées par l'Unité nationale de l'ozone, la consommation relative à l'article 7 ne devrait pas dépasser 461 en 2004 sur la base des documents provisoires concernant les importations en 2004.

Programme annuel de mise en œuvre pour 2005

11. Il est prévu que l'étendue des activités en 2005 conduira à l'élimination de 124 tonnes PAO dans les secteurs des mousses et de l'entretien des appareils de réfrigération.

12. En 2005, le gouvernement prévoit de promulguer la législation relative aux SAO préparée avec l'aide de l'ONUDI et d'entreprendre la surveillance des importations et des exportations de SAO au moyen du système d'autorisation et des quotas fixés.

13. La répartition du budget demandé est présentée dans le tableau suivant :

Activités	Dépenses prévues (\$US)
Gestion de projet	20 000
Fourniture des équipements d'entretien et des outils de récupération	200 000
Fourniture des équipements de gonflage pour les sociétés restantes productrices de mousses	500 000
<b>TOTAL</b>	<b>720 000</b>

## OBSERVATIONS ET RECOMMANDATIONS DU SECRÉTARIAT

### OBSERVATIONS

14. Selon l'Accord et le Programme annuel de mise en œuvre pour 2004, la consommation maximale admissible de CFC ne devait pas dépasser les 700 tonnes PAO en 2003. La Libye a communiqué au Secrétariat de l'ozone sa consommation de 2003 qui était de 704,1 tonnes PAO, dépassant donc de 4,1 tonnes PAO la limite fixée. Le gouvernement libyen ne semble donc pas s'être conformé à l'Article 10 de l'Accord.

15. Conformément à l'Accord, la réduction de la consommation de CFC par la mise en œuvre de projets en cours en 2003 et 2004 totalise 249,5 tonnes PAO. Les documents dont dispose le Secrétariat montrent que neuf projets en cours correspondant à une élimination totale de 314 tonnes PAO n'ont pas été achevés. Ces projets mis en œuvre de longue date par le PNUD dans le secteur des mousses connaissent des retards importants : deux projets sont mis en œuvre depuis la 32<sup>e</sup> Réunion, deux projets ont été approuvés à la 34<sup>e</sup> Réunion et trois à la 35<sup>e</sup> Réunion. Dans ses rapports périodiques de 2004, le PNUD donne à chaque fois comme raison principale des retards de mise en œuvre les difficultés de communication avec les autorités et les entreprises libyennes. Le PNUD a informé le Secrétariat qu'une mission d'experts est prévue pour mars 2005 qui facilitera l'achèvement de certains projets et permettra de faire un rapport sur la situation réelle des projets dans le secteur des mousses en Libye. Le Comité exécutif sera informé en conséquence.

16. En vertu de l'Accord, l'objectif d'élimination de 2004 grâce à de nouvelles activités était fixé à 150,5 tonnes PAO. Le rapport périodique de 2004 indique que la seule activité aboutissant à l'élimination des SAO était la reconversion de la partie concernant les frigorigènes dans six entreprises de fabrication d'appareil de réfrigération, avec une élimination totale de 11,23 tonnes PAO. 33,38 tonnes PAO supplémentaires seront éliminées uniquement après l'achèvement de la reconversion de la partie concernant les mousses en avril 2005. L'élimination de 165 tonnes PAO de plus est prévue dans le secteur des mousses pour avril 2005.

17. Le Secrétariat a informé l'ONUDI que, d'après le rapport périodique, les objectifs d'élimination d'ensemble pour 2003-2004, correspondant à 249,5 tonnes PAO dans le cadre de projets en cours et 150,5 tonnes PAO découlant de nouvelles activités précisées dans l'Accord, n'ont pas été respectés. Il faut cependant noter que l'objectif contenu dans le Plan d'action approuvé par les Parties a été respecté. On ne comprend pas très bien comment la consommation de CFC de 2003 de 704 tonnes PAO a été réduite pour devenir les 461 tonnes PAO exigées en 2004 et comment les activités réalisées en 2004 pourront faire descendre la consommation de 2005 à 300 tonnes PAO comme le stipulait l'Accord. L'ONUDI a répondu que, selon les informations reçues de l'Unité nationale de l'ozone, la consommation relative à l'Article 7 ne devrait pas dépasser 461 en 2004. Les activités d'élimination seront accélérées en 2005 afin de compenser les insuffisances.

18. La Décision XV/36 adoptée à la Quinzième Réunion des Parties a noté que la Libye s'engageait d'ici 2004 à établir un système d'autorisation des importations et des exportations de SAO, notamment des quotas. La législation a été préparée avec l'aide de l'ONUDI mais ne sera promulguée qu'en 2005.

19. Le Secrétariat a informé l'ONUDI que le Gouvernement libyen n'avait pas communiqué au Secrétariat du Fonds les données concernant la mise en œuvre de son programme de pays pour 2002 et 2003. L'ONUDI a été instamment prié de conseiller au gouvernement libyen de fournir dans les plus brefs délais ces données et de prêter assistance à la Libye dans la réalisation de cette tâche.

## **RECOMMANDATION**

20. Le Comité exécutif pourrait envisager l'approbation du programme annuel de travail de 2005 et la tranche demandée de financement à la lumière des informations fournies ci-dessus.

-----